

CANNES : Bilan de la lutte contre l'exercice illégal du transport public particulier de personnes

CANNES : Nous publions le bilan hebdomadaire (9 au 13 mai) des contrôles renforcés réalisés dans le cadre de la lutte contre l'exercice illégal du transport public particulier de personnes pendant le 69^{ème} Festival international du film 2016 (FIF).



Alors que le Festival de Cannes bat son plein et attire un nombre important de professionnels du secteur, une vaste opération de contrôles a été effectuée cette semaine dans le cadre de la lutte contre l'exercice illégal du transport

public particulier de personnes (T3P). Les opérations de contrôle réunissent les agents de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), de la direction départementale de la police aux frontières (DDPAF), du groupement de gendarmerie (EDSR et compagnie de Cannes), de l'unité territoriale de la direction départementale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE), de la direction de la protection des populations (DDPP), de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Les renforts zonaux et nationaux déployés à Cannes participent à cet effort.



Lors des opérations, qui se sont déroulées du 9 mai au matin au 13 mai à minuit dans les secteurs de l'aéroport de Nice Côte d'Azur, du centre commercial Cap 3000, du Palais des Festivals de Cannes ainsi que sur l'autoroute A8 :

o un total de 715 véhicules a été contrôlé dont 491 VTC, 160 taxis, 64 LOTI ;

o 131 infractions ont été relevées, 102 pour des VTC, 22 pour des taxis et 7 pour des LOTI.

– les VTC représentent 68 % des véhicules contrôlés et 78 % des infractions constatées. Parmi elles : signalétique non conforme (21), non présentation de la carte professionnelle ou de documents administratifs (1). Plusieurs VTC ont en outre été interpellés pour maraude électronique ;

– les taxis représentent 22 % des véhicules contrôlés et 17 % des infractions constatées. Parmi elles : absence de terminal de paiement électronique, affichage tarifaire non conforme, imprimante hors-service ;

– les LOTI représentent 9 % des véhicules contrôlés et 5 % des infractions constatées.

Ces contrôles démontrent la volonté de l'État de vérifier que l'ensemble des acteurs de ce secteur respectent la législation en vigueur. Il s'agit également de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles. Des contrôles similaires seront menés durant toute la durée du Festival de Cannes. Ils sont adaptés chaque jour en fonction des infractions constatées la veille.

SOURCE /

PREFECTURE DES ALPES -MARITIMES /